

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2020/29 DU 09 OCTOBRE 2020

Portant sur la redevance ORANGE 2020

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 09 octobre 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 01/10/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne,

A été désigné secrétaire : BLANCHON Pascaline

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du calcul du montant de la redevance d'occupation du domaine public d'ORANGE qui s'élève à la somme de 696,46 Euros pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

-approuve le calcul de la redevance d'ORANGE pour un montant de 696,46 Euros.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 14/10/2020

Et Affichage du : 20/10/2020